COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

Présents: J.P CORBISEZ – F. DUPUIS – A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L.P SECCI – A. HNAT – G. HENNION – C. LUTZ – J-M DESPREZ – D. BERLIK - P. CALLOT – J-P HUGOT – N. LADEVEZ – F. PILARCZYK – J-C SZRAMA – C. GOEUSSE - N. ZIANE (arrivée à 19 H 05) – S. FERATHIA – M. DELEAU – B. BURGEAT - N. LEMOINE – H. CHEKROUN – N. PRZYBYLA – J-F THOURIN-VIAL – S. YPREEUW – G. HEAMS – D. WOJDOWSKI -

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

A. FLANQUART donne pouvoir à B. DUPARCQ

C. CECINI donne pouvoir à J-F THOURIN-VIAL

Absents: néant

Début du Conseil Municipal: 18 H 35

-:-:-:-:-:-

Monsieur le Maire désigne Madame Camille GOEUSSE, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu précédent.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Mars 2014. On signale que quelques rectifications sont à apporter mais il n'y a pas d'objections.

2. Compte rendu des décisions du Maire au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose les décisions suivantes :

<u>Décision n°15/13</u>: Solde des indemnités d'occupation du local sis 39, rue Marcel Sembat à OIGNIES occupé par la Sté Médicalis devenu Médic'all anciennement Chauss' land. Le solde a été versé.

<u>Décision n°1/14</u>: annulée et remplacée par la décision n°2/14. Erreur au niveau du Nom, remplacée par la décision n° 2

<u>Décision n° 2/14</u>: Cession de droit de bail. Locaux 47, Avenue Kennedy mis au Nom de Madame car elle seule reste dans le logement.

<u>Décision n° 3/14</u>: Cession de droit de bail. Locaux 53, Avenue Kennedy. Mis en location à une fonctionnaire suite au retard de son bailleur pour l'attribution de son logement.

3. Budget Primitif 2014.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur PLAISIER, Directeur Général des Services afin de présenter le budget 2014. Celui-ci invite le Conseil à prendre la page 1 des documents. Le budget se répartit comme suit : deux sections du budget primitif, une section fonctionnement et une section investissement. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes. Le report des résultats R002 de 1 896 746,15 € qui représentent l'excédent du budget N-1 est réinjecté dans le budget de l'année N+1. La section d'investissement s'équilibre à 5 188 518,86 € tant en recettes qu'en dépenses pour un budget primitif qui s'équilibre à 17 851 339,23 €. Les dépenses de fonctionnement énoncées par Monsieur PLAISIER de la page 2 à 4 sont réparties en chapitres. Les charges de personnel ont une augmentation de + 7 % de la masse salariale, Monsieur THOURIN-VIAL demande des explications, Monsieur le Maire explique qu'il y a beaucoup d'intervenants dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, 5 à 6 titularisations pour les agents de plus. La revalorisation des catégories C imposée par le gouvernement représente 30 000 €. Le recrutement d'un fontionnaire pour la Politique de la Ville et la rémunération des intervenants pour les centres de loisirs. Pour l'année 2013, nous avons beaucoup investi donc des charges d'amortissement plus importantes. Ce qui fait augmenter les charges générales. La section d'investissement a évolué de 1 400 000 € à 1 800 000 € ce qui fait augmenter la charge de 3,1 %.

Les dépenses imprévues se montent à $300\ 000\ \epsilon$. Nous gardons une poire pour la soif car si nous n'avons pas de dépenses imprévues et nous ne souhaitons pas être bloqués par un budget primitif trop figé. Elles seront reportées à l'année suivante si elles ne sont pas utilisées.

Monsieur le Maire donne quelques précisions supplémentaires sur l'anticipation des travaux quand la demande de subvention est faite auprès du Conseil Général ou du Conseil Régional pour intervenir au stade municipal. Nous avons le droit d'anticiper le planning pour que ces travaux puissent se faire pendant les vacances afin de ne pas empiéter ou perturber les activités sportives scolaires. Par contre, les services de l'Etat n'autorisent pas d'anticiper les travaux avant que l'arrêté de subvention ne soit transmis à la municipalité. Par exemple, cette année nous avons prévu 94 000 € de travaux liés aux protections des bâtiments. Nous allons pouvoir lancer la consultation d'appel d'offres pour la pose des caméras de surveillance sur le parking Pasteur et aussi MATCH et sur le terrain synthétique pour éviter les dégradations sur ces équipements neufs. L'enjeu majeur en 2014 est la participation financière de la Ville sur la construction de la Maille Verte : les travaux de voirie vont démarrer dans quelques semaines. En ce qui concerne la culture, en particulier l'école de musique municipale, c'est près de 17 000 € d'investissement pour l'achat d'instruments de musique neufs ou d'occasion. En matière de mobilier pour la bibliothèque et pour les écoles c'est 10 000 €. L'extension foncière du cimetière est importante. Depuis de nombreux mois, nous essayons de réduire la taille des concessions, des caves urnes, les concessions sont plus petites sous forme de « camembert » ce qui évite les conflits et les personnes peuvent déposer des fleurs sur leur propriété individuelle. L'achat du logiciel pour le pôle enfance et l'école de musique, ce qui permettra aux familles de payer à distance.

Sur la Maille Verte, il y a déjà 7 signatures fermes sur la construction libre de 30 logements. Le budget sera modifié en fonction des décisions modificatives au fil des mois si nécessaire. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

4. Vote des taux des taxes d'habitation, foncière, foncière bâtie au Budget Primitif 2014.

Le budget 2014 étant maîtrisé, la part communale des taux d'imposition reste inchangée par rapport à celle de l'an dernier.

Monsieur le Maire soumet ce vote de taux aux membres du Conseil.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

5. Subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 134 769 € au CCAS afin de lui permettre de couvrir ses charges de fonctionnement.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

6. Subventions 2014 aux Associations.

En vertu de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune alloue chaque année une subvention à toute association, sous réserve de présentation d'un bilan annuel de son activité. Le montant global est de 77 036 € répartis selon 5 pôles : local, culture, santé, social, écoles.

Monsieur THOURIN-VIAL demande si des critères sont fixés pour les Associations. Monsieur le Maire précise que c'est surtout au niveau des Associations Sportives car tout passe par l'Office des Sports en fonction des adhérents, du nombre de jeunes, en fonction des différentes compétitions, des déplacements.

Après l'énumération des différents montants, Mesdames et Messieurs, Présidents des Associations, sont invités à ne pas prendre part au vote.

La délibération est adoptée à 16 voix pour - 5 abstentions et 8 personnes ne participent pas au vote

7. Subvention à l'association « Avenir Sportif Sainte Barbe ».

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Avenir Sportif Sainte Barbe Oignies» est une association sous le régime juridique de la loi du 01 juillet 1901, que chaque année, cette association sollicite une subvention. Cette année, celle-ci étant de 24 339 €, elle est conditionnée par la passation d'une convention entre la ville et l'association, comme le prévoit l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser la signature de la convention ainsi que le versement de cette subvention de 24 339 ϵ .

Monsieur le Maire demande à Monsieur DESPREZ de ne pas prendre part au vote compte tenu de son statut de Président.

La délibération est adoptée à 23 voix pour et 5 abstentions et 1 personne ne participe pas au vote

8. Cotisation à l'Association des Communes Minières du Nord/Pas-de-Calais.

En qualité d'adhérente à l'Association des Communes Minières Nord-Pas-de-Calais, la ville reçoit chaque année un appel de cotisation à $0.08 \in par$ habitant soit $794.32 \in pour 9934$ habitants. Monsieur le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Monsieur SZRAMA et Monsieur BOIGELOT sont appelés sur l'extérieur pour une astreinte, ils donnent procuration à Monsieur le Maire et Monsieur Louis Pierre SECCI.

Monsieur THOURIN-VIAL demande qui est le Président actuel de cette Association. Monsieur le Maire répond que c'est Monsieur KUCHEIDA le Président et Monsieur CORBISEZ le Vice Président.

La délibération est adoptée à 23 voix pour 5 voix contre et 1 personne ne participe pas au vote

9. Cotisation à l'Association Euralens - Année 2014.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de OIGNIES adhère à l'Association Euralens, en vue de l'aménagement autour du Louvre-Lens et que cette adhésion annuelle est fixée à $1\,000\,\text{€}$.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 personne ne participe pas au vote

10. Modification de la date d'application de la nouvelle tarification des Rythmes Scolaires.

Madame DUPUIS explique que la tarification s'appliquera au 1^{er} décembre 2013 suite à la demande de Monsieur le Trésorier pour que les factures émises par les services soient conformes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Prêt PLUS Construction et PLUS Foncier pour la réalisation d'un EHPAD de 86 lits + 6 places d'accueil de jour rue de l'Avenir à OIGNIES.

Monsieur le Maire rappelle que l'EHPAD de OIGNIES est construit par la SA HLM HABITAT 62/59. La présente délibération a pour objet d'octroyer la garantie d'emprunt à 50 % du montant emprunté. Le Conseil Général du Pas de Calais assure la garantie des 50 % supplémentaires. Suite à une inversion de chiffres, la délibération doit être modifiée.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

RESSOURCES HUMAINES

12. Modifications de postes.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame DUPUIS : Suite à l'avis favorable émis par la CAP en date du 13 mars 2014 pour les modifications de postes dans les filières concernées, il y a lieu d'adapter le tableau du personnel comme suit :

- 1 poste d'assistant d'enseignement principal de 2^e classe en assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.
- 1 poste de rédacteur en rédacteur principal de 2^e classe
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants en éducatrice principale de jeunes enfants
- 2 postes d'adjoint technique 1^{ere} classe en adjoint technique principal de 2^e classe
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ere} classe en auxilaire de puériculture principal de 2^e classe
- 1 poste de brigadier en brigadier chef principal
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe en adjoint technique de 1^{ere} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe en adjoint administratif de 1^{ere} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ere} classe en adjoint administratif principal de 2^e classe

La délibération est adoptée à l'unanimité

13. Désignation de délégués locaux au CNAS.

Monsieur le Maire propose comme candidats Madame DUPUIS en charge du personnel communal et Monsieur WOJDOWSKI

Le Conseil Municipal est favorable à la candidature de Madame DUPUIS auprès du Conseil d'Administration du Centre National d'Action Sociale

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 voix contre

ADMINISTRATION GENERALE

14. Délégation et composition des commissions communales.

Monsieur le Maire propose de créer 6 commissions et de fixer le nombre des membres à 6.

Commission « Finances »

Président : M. Jean-Pierre CORBISEZ

Membres: Mme Fabienne DUPUIS

M. Jean-Marc DESPREZ
M. Germain HENNION
M. Arnaud FLANQUART
M. Jean-Claude SZRAMA

M. Jean-François THOURIN-VIAL

Commission « Cadre de vie - Logement »

Président : M. Jean-Pierre CORBISEZ

Membres: Mme Arlette HNAT

Mme Nadine LADEVEZ
M. Saad FERATHIA
M. Bernard BURGEAT
Mme Nathalie PRZYBYLA
Mme Sylvie YPREEUW

Commission « Sécurité - Commerce »

Président : M. Jean-Pierre CORBISEZ

Membres: M. Alain BOIGELOT

M. Fabien PILARCZYK

Mme Nadine ZIANE

M. Habib CHEKROUN

M. Jean-Claude SZRAMA

M. Gilbert HEAMS

Commission « Sport et Jeunesse - Enfance et Petite enfance »

Président : M. Jean-Pierre CORBISEZ

Membres: M. Louis-Pierre SECCI

Mme Brigitte DUPARCQ Mme Camille GOEUSSE

Mme Nadine ZIANE

Mme Nadine LEMOINE

M. Gilbert HEAMS

Commission « Culture »

Président : M. Jean-Pierre CORBISEZ

Membres: Mme Corinne LUTZ

M. Patrick CALLOT

Mme Camille GOEUSSE Mme Mélanie DELEAU Mme Brigitte DUPARCQ M. David WOJDOWSKI

Commission: « Travaux »

Président : M. Jean-Pierre CORBISEZ

Membres : Mme Fabienne DUPUIS

M. Germain HENNION

Mme Nadine LADEVEZ

M. Jean-Pierre HUGOT

Mme Arlette HNAT

M. Jean-François THOURIN-VIAL

La délibération est adoptée à l'unanimité

15. Remboursement de columbarium en concession funéraire.

Monsieur le Maire expose qu'une famille a fait l'acquisition d'un columbarium. Après réflexion, elle souhaite acquérir une concession funéraire. Monsieur le Maire propose le remboursement du columbarium.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16. Désignation du délégué pour la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire propose deux candidatures : Madame DUPUIS et Monsieur HEAMS. Madame DUPUIS est désignée pour siéger au Conseil d'Administration de la Fédération Départementale d'Energie.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

ı

17. Désignation de deux élus de référence pour siéger à la Régie de quartier Impulsion.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur HUGOT et Monsieur DESPREZ pour siéger au Conseil d'Administration de la régie de Quartier Impulsion.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

URBANISME/FONCIER/TRAVAUX

18. Convention relative à la rétrocession des Espaces Communs et réseaux divers d'un programme immobilier rue Léon Jouhaux.

Monsieur le Maire expose que 22 logements collectifs et 1 commerce vont être construits place Gambetta, rue Léon Jouhaux à Oignies par LTO HABITAT. La convention reprend les engagements de LTO Habitat et les obligations de la commune dans le transfert des voiries et des espaces verts, ainsi que la rétrocession des réseaux qui sont des compétences communautaires. Ces derniers seront rétrocédés ensuite à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

La délibération est adoptée à l'unanimité

19. Convention de partenariat pour la gestion d'espaces naturels sensibles.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de partenariat pour la gestion d'espaces naturels sensibles, dont le partenaire est EDEN 62. Les candidatures de Monsieur BOIGELOT, Monsieur SECCI, Monsieur HEAMS et Monsieur WOJDOWSKI sont proposées.

Monsieur BOIGELOT est désigné délégué titulaire et Monsieur SECCI est désigné délégué suppléant pour participer aux réunions d'EDEN 62.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 voix contre

20. Renouvellement de la Commission de suivi de site (CSS) de l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Hénin-Beaumont.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur HENNION et Monsieur THOURIN-VIAL .

Monsieur HENNION est désigné comme représentant pour participer à la commission de suivi de site de l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Hénin-Beaumont.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 voix contre

21. Convention de rétrocession des voiries et réseaux divers – Programme d'aménagement rue des Fusillés.

Monsieur le Maire annonce un programme d'aménagement de 24 logements locatifs et libre de constructeur rue des Fusillés, derrière le terril du n°1, par Maisons et Cités Soginorpa. Une convention doit être prise pour la rétrocession des voiries, espaces verts et réseaux divers.

La délibération est adoptée à l'unanimité

22. Cession de terrains rue des Fusillés.

Monsieur le Maire informe que la réalisation du permis d'aménager par Maisons et Cités Soginorpa doit se réaliser après la vente du foncier. La cession se fera au prix de $10 \in$ au mètre carré et sera validée par l'avis des domaines. Elle se réalisera au prix de $185770 \in$ HT pour une superficie de $18577m^2$.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23. Vente de deux logements appartenant à la SA HLM SOGINORPA.

Monsieur le Maire expose que la SA HLM Soginorpa a souhaité vendre deux logements, avenue des Sports et rue du Verger. Elle demande l'avis du Conseil Municipal au profit de ces locataires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fin du Conseil Municipal à 19 H 20

LE MAIRE Jean –Pierre CORBISEZ